

Littoral

- 1° ponceau
- 2° stabilisation
- 3° conduite, fossé, exutoire
- 4° abri à bateaux quai flottant
- 5° passage à gué

Rive

- 1° chemin
- 2° ponceau
- 3° stabilisation
- 4° conduite, fossé, exutoire
- 5° passage à gué
- 6° structure
- 7° reconstruction d'un bâtiment résidentiel principal
- 8° agrandissement d'un bâtiment résidentiel principal
- 9° construction de bâtiments ou d'ouvrages accessoires

Zone inondable (20 ans et 100 ans)

- 1° chemin
- 2° conduite, fossé, exutoire
- 3° bâtiment non résidentiel
- 4° bâtiment résidentiel principal, bâtiments, ouvrages accessoires